

## **DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON  
République Française

Membres afférents au Conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la délibération : 24  
Date de la convocation : 01/07/2022

L'An deux mille vingt-deux et le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Eric BEAUFORT, Maire.

### **Membres présents :**

Mesdames Annie BERLAND, Christine CASTEUR, Marie DOMINGUEZ, Rita ERIGONI, Hélène JOSSERAND, Joëlle KRUCHTEN, Valérie MARZOLLA, Paméla NESTEROVITCH, Nicole QUINTANA

Messieurs Alain BENGUIGUI, Sébastien BOUSSELIN, Michel BOZZACO COLONA, Michel COLLET, Alain GONARD, Bernard GUERS, Guillaume LARDON, Jean-Marc MAZAT, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD.

### **Membre absent excusé :**

Madame Roselyne BURON qui donne son pouvoir à Madame Annie BERLAND  
Madame Frédérique CHRISTIN qui donne son pouvoir à Monsieur Guillaume LARDON  
Madame Florence LA ROSA qui donne son pouvoir à Paméla NESTEROVITCH  
Monsieur Serge THEBAULT qui donne son pouvoir à Madame Marie DOMINGUEZ  
Madame Sylvie BLANCHARD excusée  
Monsieur Rémy BRUNETTI excusé  
Monsieur Philippe DORKEL excusé

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole QUINTANA

### **Objet : SOCIAL - Système National d'Enregistrement des Logements Locatifs Sociaux Convention entre Madame la Préfète de l'Ain et la Commune – Validation**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

**VU** le code de la construction et de l'habitation ;

**VU** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et notamment son article 97;

**VU** le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Monsieur le Maire explique que l'adhésion de la commune au Système National d'Enregistrement (SNE) permettra d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement et de simplifier les démarches des demandeurs en proposant un service public de proximité complet.

Monsieur le Maire précise qu'à l'heure actuelle, les demandes de logement déposées en mairie sont adressées pour enregistrement aux trois bailleurs sociaux, SEMCODA, Ain Habitat et Logidia présents sur la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin de :

- Devenir service enregistreur des demandes de logement social,
- Approuver le projet de convention entre l'Etat et la commune permettant l'adhésion de la commune de Villieu-Loyes-Mollon au Système National d'Enregistrement de la demande de logement social, jointe en annexe,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **Valide** le souhait de la commune de devenir service enregistreur des demandes de logement social,
- **Décide** d'approuver le projet de convention entre l'Etat et la commune permettant l'adhésion de la commune de Villieu-Loyes-Mollon au Système National d'Enregistrement de la demande de logement social,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération

03/07/2022

Accusé de réception en préfecture  
001-210104501-20220708-D\_03\_07\_2022-DE  
Date de télétransmission : 22/07/2022  
Date de réception préfecture : 22/07/2022

Voix pour : 24  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

